



Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux  
Équipe spéciale de l'eau et du climat  
Huitième réunion

Genève, Suisse, 15 septembre 2016

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ POUR LA HUITIÈME RÉUNION**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 15 septembre 2016 à 9h30.

### **I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme des projets pilotes et réseau mondial des bassins transfrontières travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques
4. Contribution aux processus mondiaux sur l'eau, le climat et les catastrophes
5. Coopération avec les partenaires
6. Synergies avec d'autres domaines de travail au titre de la Convention sur l'eau, du Protocole sur l'eau et la santé et la CEE-ONU
7. Projet de stratégie pour les futurs travaux sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières au titre de la Convention sur l'eau
8. Questions diverses
9. Clôture de la réunion

### **II. CONTEXTE ET INFORMATIONS PRATIQUES**

#### **Contexte**

L'Équipe spéciale de l'eau et du climat au titre la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) est responsable des activités liées à l'adaptation aux changements climatiques, y compris la gestion des inondations et des sécheresses, conformément au programme de travail 2016-2018 de la Convention sur l'eau (domaine d'activité 4), avec les objectifs suivants :

(a) Accroître la capacité d'adaptation et améliorer la coopération en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements dans les bassins transfrontières à l'échelle mondiale ;

(b) Susciter une plus grande prise de conscience de l'importance que revêt la coopération concernant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe au niveau national et dans les processus intergouvernementaux, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La huitième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat vise à discuter, planifier et apporter des orientations pour la mise en œuvre des activités sur l'eau et le climat au titre du programme de travail 2016-2018 de la Convention sur l'eau. Ces activités devront être mises en œuvre dans le cadre de l'ouverture de la Convention sur l'eau à tous les États Membres des Nations Unies, et avec l'objectif stratégique de construire des partenariats plus forts avec les principaux processus mondiaux.

### Informations pratiques

La huitième réunion de l'Equipe spéciale débutera à 9h30 et se terminera à 17h30 le mardi 15 septembre 2016. Elle se tiendra au Palais des Nations, à Genève. La réunion de l'Equipe spéciale sera précédée du Sixième atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, qui se tiendra les 13 et 14 septembre 2016 à Genève. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

La réunion est ouverte aux experts représentant les autorités gouvernementales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et internationales, ainsi que d'autres parties prenantes intéressées. Les points focaux sont invités à diffuser les informations concernant la réunion et à faciliter la nomination d'experts adéquats des pays respectifs.

Les participants éligibles provenant de pays avec des économies en transition et de pays en développement peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation à la réunion, en utilisant le formulaire de demande d'aide financière disponible sur la page internet de la réunion. Les demandes d'aides financières doivent être soumises au secrétariat de la CEE-ONU (water.convention@unece.org) dès que possible, et avant le **lundi 25 juillet 2016**. Aucune demande ne sera acceptée après ce délai.

Les participants ayant besoin de visas d'entrée doivent en informer le secrétariat dès que possible. La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, le délai nécessaire à l'obtention d'un visa peut s'étendre jusqu'à 5 semaines. Les participants ayant besoin d'un visa sont donc invités à soumettre leur demande dès que possible et à initier les procédures de visa au moins quatre semaines avant la réunion.

Les délégués participant à la réunion sont priés de s'inscrire avant le **1 septembre 2016** en utilisant le lien suivant : <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=Gkp7at>. En cas de difficulté veuillez contacter le secrétariat par e-mail (water.convention@unece.org). Avant la réunion, les participants devront obtenir un badge d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site internet de la CEE-ONU). Veuillez prévoir un certain temps pour cela.

Les informations pratiques sur le Palais des Nations, ainsi que sur le transport et l'hébergement à Genève, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :  
<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>

En temps voulu de plus amples informations et les documents appropriés seront mis à disposition sur le site suivant : <http://www.unece.org/index.php?id=42220>  
Pour l'atelier : <http://www.unece.org/index.php?id=42218>

### III. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### Point 1 : Ouverture de la réunion et élection du Bureau (9h30 - 9h40)

1. Les co-présidents ouvriront la réunion. L'Equipe spéciale sera invitée à élire son Bureau pour 2016-2018.

#### Point 2 : Adoption de l'ordre du jour (9h40 - 9h45)

2. L'Equipe spéciale est invitée à adopter son ordre du jour figurant dans le présent document.

#### Point 3 : Programme des projets pilotes et réseau mondial des bassins transfrontières travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques (9h45 – 11h00)

Document d'information : « Aperçu des activités du réseau mondial de bassins travaillant sur l'adaptation au changement climatique » (TFWC/2016/3)

Publication de contexte : *L'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers : Leçons à retenir et bonnes pratiques*

3. Les représentants des projets pilotes et des autres bassins du réseau mondial de bassins transfrontières travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques seront invités à brièvement informer l'assemblée de leurs activités, les défis et les enseignements tirés. L'Equipe spéciale formulera des commentaires et discutera de la manière d'activer davantage la comparaison entre les méthodologies et les approches, de favoriser l'échange d'expériences et de promouvoir une vision partagée entre les bassins participants dans le monde entier, ce par l'intermédiaire du réseau mondial de bassins transfrontières travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques. Elle discutera également de la manière de promouvoir l'amplification et l'intégration des projets pilotes et examinera les nouvelles demandes, y compris leur financement. Enfin, elle examinera l'avenir du programme des projets pilotes, notamment en tenant compte de l'ouverture mondiale de la Convention.

4. L'Equipe spéciale sera également informée quant aux résultats de la troisième réunion du réseau mondial de bassins travaillant sur l'adaptation au changement climatique, qui s'est tenue à Genève les 6 et 7 avril 2016.

5. Finalement, L'Equipe spéciale sera informée de la publication *L'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins : Leçons à retenir et bonnes pratiques* finalisée en 2015 par un groupe de rédaction au titre de l'Equipe spéciale et discutera de sa promotion, traduction, etc.

#### Point 4 : Contribution aux processus mondiaux sur l'eau, le climat et les catastrophes (11h – 12h30)

Document information: Projet de note conceptuelle sur l'élaboration d'un " Guide de mise en œuvre « Des paroles aux actes » pour la gestion des bassins versants et la coopération transfrontière du Cadre de Sendai.

6. L'année 2015 a été marquée par l'adoption de plusieurs nouveaux engagements mondiaux présentant un intérêt pour l'eau et le climat, tel que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris. En 2016, la mise en œuvre de ces accords commence, ce qui

offre l'occasion à l'Equipe spéciale d'apporter des contributions, des recommandations et des bonnes pratiques.

7. Un représentant de la CNUCC sera invité à rendre compte des dernières avancées quant à l'eau et au climat au titre de la CNUCC, à savoir les résultats de la Conférence de Paris sur le changement climatique en décembre ainsi que de la quarante-quatrième session de l'Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique (OSCST 44) en mai 2016, notamment en ce qui concerne le Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques. Par la suite, un représentant du Maroc informera des Résultats de la Conférence internationale sur l'eau et le Climat (Rabat, 11 et 12 juillet 2016) et des préparatifs de la 22<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la CNUCC (Marrakech, Maroc, du 7 au 18 novembre 2016). L'assemblée examinera comment elle peut apporter une contribution à ces processus.

8. Un représentant du RIOB rendra compte concernant le Pacte de Paris sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins des cours d'eau, des lacs et des aquifères, y compris sur le nombre de signataires et sur les activités de suivis prévues. L'Equipe spéciale examinera la manière dont elle peut contribuer au Pacte de Paris, établir des rapports et des suivi, y compris pour la promotion de sa mise en œuvre.

9. Par la suite, l'Equipe spéciale discutera avec le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (ONU-SPIC) à la lumière du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030. Plus précisément, l'Equipe spéciale sera invitée à discuter de l'éventuelle préparation du Guide de mise en œuvre « Des paroles aux actes » pour la gestion des bassins versants et la coopération transfrontière du Cadre de Sendai.

10. Des contributions à d'autres processus, tel que le Forum mondial de l'eau, seront également considérés comme pertinents.

#### **Point 5 : Coopération avec les partenaires (14h30 - 15h45)**

11. L'Equipe spéciale discutera de la coopération avec des partenaires, tels que la Commission européenne, l' Alliance pour l' Adaptation Mondiale de l'Eau (AGWA), l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), l'Institut international de l'eau de Stockholm (SIWI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Partenariat mondial pour l'eau (GWP), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Fonds pour l'environnement mondial, la GIZ, l'ONU-Eau et d'autres. Ces derniers et d'autres partenaires seront invités à informer au sujet de leurs activités en cours sur l'eau et l'adaptation au changement climatique et à présenter leurs suggestions pour promouvoir l'échange d'enseignements tirés et un échange plus large au titre de la plate-forme mondiale. L'échange d'information sera organisé sous la forme d'un débat interactif.

12. L'Equipe spéciale discutera également des contributions pour le projet IW:LEARN 4 du Fonds pour l'environnement mondial et de la manière d'intégrer la question du changement climatique au sein des projets Eaux internationales du FEM.

#### **Point 6: Synergies avec d'autres domaines de travail au titre de la Convention sur l'eau, du Protocole sur l'eau et la santé et la CEE-ONU (15h45 - 16h45)**

Documents d'information : Programme de travail pour 2016–2018 au titre de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/49/Add.1) ; Projet de programme de travail pour 2017–2019 pour le

Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/WG.1/2016/3–EUPCR/1611921/2.1/2016/WGWH/07)

13. L'Equipe spéciale examinera les liens et les synergies avec d'autres domaines de travail au titre du programme de travail pour 2016–2018 de la Convention sur l'eau, notamment l'évaluation thématique sur les interconnexions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes et les Dialogues sur les politiques nationales ainsi que les travaux prévus concernant la répartition de l'eau au titre de la Convention sur l'eau. L'Equipe spéciale sera également informée des autres activités prévues à l'avenir sur l'eau et le climat au titre du Protocole sur l'eau et la santé et examinera des possibilités de coopération. Enfin, l'Equipe spéciale discutera de la coopération avec d'autres unités pertinentes de la CEE-ONU, telles que sur le transport fluvial, les partenariats public-privé, etc.

**Point 7 : Projet de stratégie pour les futurs travaux sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières au titre de la Convention sur l'eau (16h45 - 17h15)**

Document d'information : Projet de stratégie pour les futurs travaux sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières au titre de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/2015/4)

14. A sa septième session (Budapest, du 17 au 19 novembre 2015), la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau a examiné le Projet de stratégie pour les futurs travaux sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières entrepris en application de la Convention sur l'eau et a chargé l'Equipe spéciale de l'eau et du climat d'en poursuivre l'élaboration, pour le soumettre au Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau.

15. Par conséquent, l'Equipe spéciale apportera ses commentaires relatifs à la stratégie, les futures principales orientations et priorités ainsi que les activités sur l'eau et le climat au titre de la Convention en vue de concevoir de futurs travaux s'adressant à différents groupes cibles. Enfin, elle décidera de la poursuite de l'élaboration et des modalités pour la finalisation du document.

**Point 8 : Questions diverses (17h15 - 17h30)**

16. Au moment de la rédaction, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point. Les délégués souhaitant proposer des points en vertu du présent article doivent en informer le secrétariat dès que possible.

**Point 9 : Clôture de la réunion**

17. Les co-présidents lèveront la séance à 17h30, le mardi 15 septembre 2016.

\*\*\*\*\*